



Chaudière defectueuse et proprio sourd

Par **monbijou**, le **28/12/2012** à **18:34**

bjr,rnnous sommes locataires d'une maison depuis 3mois et demi.rndeplus qq semaines notre chaudière nous pose qq soucis:rn-la veilleuse s'éteint pdt nos douches ce qui nous vaut des douches glacées et de nombreuses factures chez le médecin,rn-il y a de grosses gouttes de condensation sur les tuyaux qui traversent la maison ainsi qu'une fuite dans les toilettes au niveau de la grille d'aération, entraînant la détérioration d'un certain nombre de matériel chez nous.rn-présence d'eau et de moisissure sous une porte fenêtre PVC dans le salon.rnrnle chauffagiste est venu constater les dégâts et réparer la chaudière âgée de plus de 19ans qui est, selon lui, "bonne a changer depuis bien longtemps" mais les pbm persistent.rnrnles propriétaires informés de tt cela refusent de changer la chaudière tant qu'elle n'est pas définitivement HS.rnrnquels recours pouvons avoir?rnet en l'état des choses pouvons nous espérer bénéficier d'un délais de préavis de départ inférieur à 3mois?rnrnmerci!

Par **cocotte1003**, le **28/12/2012** à **20:15**

Bonjour, non ce n'est pas un motif de préavis réduit.Faites une LRAR à votre bailleur en détaillant bien les problèmes et en joignant les documents du chauffagiste, demandez lui de remédier au problème sous 1 jours par exemple sans quoi vous prendrez contact avec le service d'hygiene de votre mairie pour mettre le logement en insalubrité, cordialement